

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 10 août 2023, à 19h30, à la Salle Annette-Savoie, située au 200, rue Henri-Dunant, à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
Dossier 2023-00471 107, rue de Dieppe (lot 1 606 534)	D'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial d'envergure (6 logements) avec : <ul style="list-style-type: none"> • une marge avant de 8,41 m au lieu de 7,56 m, soit une marge avant égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ; • une aire de stationnement excédant une largeur de 9,10 m ; • une distance de 0,12 m entre l'aire de stationnement et la limite latérale de chaque côté du stationnement au lieu d'une distance de 0,5 m.
Dossier 2023-00491 995, rue Cassandre (lot 1 974 611)	D'autoriser pour une résidence unifamiliale isolée existante une marge avant de 5,59 m plutôt qu'une marge avant de 6 m .
Dossier 2023-00496 54, 10 ^e Avenue (lot 1 605 381)	D'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial d'envergure (6 logements) avec : <ul style="list-style-type: none"> - une marge avant de 9,39 m au lieu de 6,83 m, soit une marge avant égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ; - une marge arrière de 7,02 m au lieu de 7,5 m ; - une aire de stationnement excédant une largeur de 9,10 m.

Dossier 2023-00497 258, rue du Régent (lot 1 973 475)	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction bifamiliale isolée avec : <ul style="list-style-type: none">- un terrain d'une superficie de 423,6 m² au lieu de 450 m²;- un frontage de 12,19 m au lieu de 15 m ;- une marge avant de 7,5 m au lieu de 6,05 m, égale à la moyenne des marges avant des propriétés voisines ;- une largeur de 7,16 m au lieu de 8,7 m.
---	--

Fait à Deux-Montagnes, le 20 juillet 2023.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques